

M. J. Arthur Chalifour, de la mission de Labrador et d'Anticosti à celle de N.-D. de Nataskouan.

M. W. Chrétien, du vicariat des SS. Anges de Cascapédiac à la cure de Saint-Charles de Caplan.

M. Eug. Delage, du vicariat de Saint-Bonaventure à la desserte de Saint-Jean l'Évangéliste.

M. Philéas Fortier, du vicariat de Saint-Joseph de Carleton à la cure de Saint-Godefroi.

M. Narcisse Gagnon, du vicariat de Notre-Dame de Paspébiac à celui de Saint-Jérôme de Matane.

M. F. X. Guay, au vicariat de Sainte-Cécile du Bic.

M. Ed. Guilmet, au vicariat de Notre-Dame des Neiges des Trois-Pistoles.

M. Louis Langis, du Séminaire de Québec à la direction du Grand et du Petit Séminaire de Rimouski.

M. David Lebel, du vicariat de Notre-Dame des Trois-Pistoles à la mission de Saint-Clément de Denonville.

M. Antoine Leblanc, du vicariat de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte à celui de l'Assomption de McNider.

M. J. J. Lepage, du Séminaire à la desserte de Worcester, E.-U.

M. J. B. Monteil, de la cure de Saint-Honoré à celle de Saint-François-Xavier.

M. Omer Normandin, de la direction du Grand-Séminaire à la cure de Notre-Dame du Lac.

M. Josué Paradis, du Séminaire à la cure de Saint-Albert de Gaspé.

M. J. Alf. Pérusse se retire de la cure de Notre-Dame du Lac à Sainte-Rose.

M. Ulfranc St. Laurent, de la mission de Notre-Dame de Nataskouan à la cure de Saint-Louis du Ha! Ha!

M. J. Octave Suard, de la direction du Petit Séminaire à la cure de Saint-Germain de Rimouski, avec la desserte de Sainte-Anne de la Pointe au Père.

M. J. Oct. Soucy, quitte la cure de Sainte-Anne des Monts pour retourner dans le diocèse de Québec.

M. J. B. Stagnon, à celle de Saint-Honoré.

M. L. Stévenart à la mission de Sainte-Rose du Dégelé.

M. P. Sylvain, du Séminaire au vicariat de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte.

— Samedi, le 19 octobre courant, Sa Grandeur Mgr. de Rimouski a tonsuré MM. J. B. Alphonse et Achille Thibeau. Sa Grandeur a aussi, le même jour, conféré les ordres mineurs à MM. Pierre Brillant, H. Jules Bernier, Louis C. Lavoie, L. Joseph de Champlain, Henri Lavoie, J. Ludger Rioux, F. X. Gravel, J. Alphonse Desjardins, Alphonse Côté et Zotique Godard. Le lendemain, 20 octobre, Mgr. Langevin a promu M. J. Alphonse Desjardins au sous-diaconat. Tous ces ecclésiastiques appartiennent au diocèse de Rimouski.

— On se souvient qu'il y a quelques mois, grâce à la libéralité et au patriotisme de l'un de ses membres, M. L. J. C. Fiset, protonotaire, l'Institut Canadien de Québec offrait en concours la somme de \$100 pour le meilleur essai sur l'agriculture. On ne pouvait choisir un plus beau sujet; on ne pouvait mieux mettre en pratique ces remarquables paroles de M. Olivier de Serres, ce père de l'agriculture française qui jugeait si sagement les hommes et les choses. Cet agronome a dit et répété souvent: "Le fruit de l'agriculture étant commun à toutes sortes de personnes, aussi de tous hommes cette science doit être entendue."

À l'Institut Canadien de Québec, on a compris qu'il fallait aussi pousser les esprits vers les choses de l'agriculture, que

cette maxime de M. Olivier de Serres devait recevoir son application de la part de ses membres en contribuant à l'enseignement agricole par des traités spéciaux sur l'agriculture. Nous remercions la direction de l'Institut Canadien d'avoir voulu songer à l'agriculture, en fournissant à ceux qui désirent se faire agriculteurs les moyens de fertiliser le sol dans les meilleures conditions.

On a répondu à ce généreux appel, car on nous informe que les Directeurs sont en possession de deux excellents essais sur l'agriculture qui sont actuellement entre les mains des juges nommés pour décider du mérite de ces deux traités sur l'agriculture: le Premier Ministre de la Province de Québec l'Honorable M. Joly, S. Lesage, écrivain, et M. le Docteur Hubert LaRue. Le rapport qui doit être fait par M. LaRue, sera publié dans quelques semaines.

## CAUSERIE AGRICOLE

### SOINS A DONNER AUX REPRODUCTEURS.

Les soins à donner aux reproducteurs sont peu nombreux; en général, il faut qu'ils reçoivent une alimentation convenable. Au moment de la saison de la monte on augmente la ration de l'étalon; il peut être employé à un travail modéré. La jument peut être soumise à un travail habituel; il faut lui donner une nourriture suffisante. Le travail modéré favorise la fécondation, et l'état de graisse ne lui est pas favorable. Chez les juments trop grasses et trop énergiques, qu'on ne peut à cause de cet état avoir pleines, on s'est quelquefois bien trouvé d'une saignée pratiquée avant de livrer la jument à l'étalon. D'autres se sont bien trouvés de soumettre ces juments à une alimentation débilante quelque temps avant les chaleurs, et une fois ces dernières apparues, de les soumettre à un exercice poussé jusqu'à la fatigue. Il faut qu'avant la saillie les reproducteurs mâle et femelle soient traités avec douceur.

On doit tâcher d'avoir les poulains de bonne heure pour que les juments aient mis bas avant l'époque des travaux des champs du printemps, et parce que les premiers poulains ont ordinairement de l'avantage sur ceux qui naissent plus tard.

### SOINS A DONNER A LA MÈRE PENDANT ET APRÈS LA GESTATION.

Dans les premiers mois de la gestation, la jument peut encore faire un exercice même assez fatigant, pourvu qu'on ait soin d'éloigner toutes les causes qui pourraient déterminer, l'avortement, tels que efforts violents, courses forcées, saut, chutes dans les mauvais chemins, atteintes du limon du charriot et des brancards de la charrette, herbe couverte de gelée blanche, indigestion d'eau froide en grande quantité en rentrant du travail, le corps étant en sueur. Celles qui sont logées dans des écuries très chaudes et qui vont boire au dehors en hiver sont aussi exposées à l'avortement.

Le changement brusque de nourriture dans le cours de la gestation peut également amener l'avortement, de même qu'une alimentation trop nutritive ou une alimentation insuffisante, peu substantielle; le défaut d'exercice, les habitations insalubres, un allaitement trop longtemps prolongé, etc.

Le régime de la jument pendant la gestation subit peu de modifications. La nourriture doit être proportionnée à la force, à la stature, à l'âge, au genre d'exercice auquel on la soumet,